

# Isaac Casaubon et Jacques Lect d'après une correspondance inédite

Autor(en): **Campagnolo, Matteo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **17 (1980-1983)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002567>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ISAAC CASAUBON ET JACQUES LECT D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

par Matteo CAMPAGNOLO\*

La correspondance de Jacques Lect<sup>1</sup>, l'homme politique genevois le plus en vue à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le premier Genevois qui occupa la chaire de droit à l'Académie de Calvin, avec le grand helléniste Isaac Casaubon<sup>2</sup>, son compatriote et ancien collègue, présente un intérêt certain pour l'histoire de Genève au temps de l'Escalade. Et cela même si dans les lettres qui nous sont parvenues, les deux amis ne se sont pas répandus en considérations

---

\* Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 11 décembre 1980, jour de l'Escalade. On trouvera la série complète des lettres de Lect à Casaubon dans mon étude *Isaac Casaubon e Ginevra, 1578-1610. Ricerche sulle relazioni con Théodore de Bèze e Jacques Lect*, thèse (dactylographiée) présentée à l'Université de Venise, 1980.

<sup>1</sup> Une biographie exhaustive de Jacques Lect (1556-1611) fait encore défaut, mais nous trouvons une analyse approfondie de son activité à Genève et de sa contribution au mouvement culturel de l'époque dans Charles BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, tome I: *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900, p. 296-310; l'importance de son œuvre politique a été mise en relief par le grand historien genevois qui vécut à l'époque des Lumières, Jean-Antoine Gautier (*Histoire de Genève, des origines à l'année 1691*, tome VI, publié par Lucien Cramer, Genève, 1903). S'il fut poète à ses heures, Lect consacra l'essentiel de ses travaux à l'histoire du droit romain; il donna trois éditions de Symmaque. Il tint une vingtaine de discours (publiés en recueil après sa mort), dans lesquels il exalte les vertus civiques des Genevois et le rôle de l'Académie. Conseiller, ambassadeur, seigneur lieutenant, quatre fois syndic, il mena une politique de rigide défense de l'orthodoxie calvinienne et, conformément à la tendance de l'époque, favorisa la concentration du pouvoir entre les mains du patriciat. En 1606, il prit la plume au nom de la Seigneurie contre les attaques des libellistes savoyards. Grand admirateur et ami de Théodore de Bèze, il fut, selon la fine caractérisation de Borgeaud, non tant un homme de premier plan dans la république des lettres qu'un Antée genevois.

<sup>2</sup> Pour Casaubon, on se reportera à la «standard biography» due à Mark PATTISON (Oxford, 2<sup>e</sup> édition, 1892), qui bénéficia de la collaboration d'un archiviste d'exception, Théophile Dufour, lequel s'était lui-même passionné pour cette figure d'humaniste genevois. Sur les implications politico-religieuses de son activité, voir les études de Gaetano COZZI, «Paolo Sarpi tra il cattolico Philippe Canaye de Fresnes e il calvinista Isaac Casaubon», dans *Bollettino dell'Istituto di storia della società e dello stato veneziano*, I, Venise, 1958 (reproduite dans le volume de G. COZZI, *Paolo Sarpi tra Venezia e l'Europa*, Turin, 1979) et de Corrado VIVANTI, *Lotta politica e pace religiosa in Francia fra Cinque e Seicento*, Turin, 1963. Pour les lettres de Casaubon, consulter *Isaaci Casauboni Epistulae, insertis ad easdem responsionibus... curante Theodoro Janson ab Almelooven*, Rotterdam, 1709 (cité Almelooven).

sur la divine délivrance de leur cité, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602<sup>3</sup>.

Plus importantes sont peut-être les allusions, discrètes mais précises, à la situation générale de la ville, aux réactions du public, à l'interprétation qu'en donnaient les autorités. De telles allusions sont fréquentes dans les lettres de Jacques Lect, et on me permettra d'en citer quelques passages à l'occasion de la commémoration qui nous réunit ce soir.

Nous entrons de plain-pied dans les préoccupations quotidiennes de deux représentants distingués du XVI<sup>e</sup> siècle finissant. Les temps sont durs et les soucis privés se confondent, dans une proportion que nous avons peine à imaginer, avec le drame collectif fait de craintes, de privations, de soulagements momentanés.

Le ton de Lect est toujours modéré, comme il sied à un vrai croyant et à un homme d'action; ce n'est pas trop dire qu'il n'offre aucune prise à l'histoire sentimentale dont la postérité aime à envelopper les temps héroïques. Ainsi, il ne cède pas à l'enthousiasme devant l'amélioration qui suivit la paix de Saint-Julien; comme précédemment il ne s'était pas abandonné au désespoir devant une situation extrêmement critique, dont la difficulté d'approvisionnement n'était qu'un signe.

Casaubon avait quitté Genève à la fin de 1596, pour répondre à l'appel de l'Université de Montpellier désireuse de restaurer sa faculté des arts, comme on nommait alors la faculté des lettres. En août 1598, des affaires de famille<sup>4</sup> le rappelèrent à Genève, où ses amis se

<sup>3</sup> Comme d'autres pièces de leur correspondance, des lettres faisant mention expresse de l'Escalade ont pu se perdre. Dans un genre différent, Lect a exprimé, au lendemain de l'événement, la reconnaissance et l'émerveillement du peuple genevois pour le salut de la ville et de son école: il s'agit du discours intitulé *Academiae Genevensis παλιγγενεσία, seu panegyricus Christo liberatori* (voir BORGEAUD, *op. cit.*, p. 302 et François RUCHON, «La littérature de l'Escalade», dans *L'Escalade de Genève, 1602. Histoire et traditions*, Genève, 1952, p. 334, n. 1). Quant à Casaubon, il a consigné ses impressions dans ses *Ephémérides* (voir Jules NICOLE, «Le journal intime d'Isaac Casaubon. Une page sur l'Escalade», dans *Jules Nicole, 1842-1921*, Genève, 1922, p. 36-47).

<sup>4</sup> Il s'agit de la question complexe, encore mal expliquée, de l'héritage d'Henri Estienne, dont Isaac Casaubon avait épousé la fille Florence; à cette affaire se mêle la querelle judiciaire qui opposait la sœur d'Isaac Casaubon, Anne, veuve du syndic Jean Rigot, aux frères de son défunt mari. Ces différends ne purent jamais être aplanis; ils donnèrent bien du tracas à l'helléniste et furent une des causes de sa brouille avec les Genevois. Le juriste qu'était Jacques Lect s'occupa des affaires de son ami, si bien qu'une partie de leur correspondance s'y réfère; j'ai tenté dans mon travail de dégager les éclaircissements que fournissent à ce propos les lettres de Lect.

faisaient fête de le recevoir, espérant même le retenir définitivement. Mais Casaubon les avertit de Lyon qu'il renonçait à poursuivre son voyage, car il avait appris que Genève était en proie à une épidémie de peste. Dans ce contexte se place la lettre que Lect lui écrivit avec un peu d'humeur, ce même mois d'août, et dont voici un extrait traduit par mes soins du latin : « Ce n'est pas une lettre, mais toi-même, mon » célèbre et grand ami, que j'attendais d'un jour à l'autre, d'une heure » à l'autre, d'un instant à l'autre. Aucune consolation ne m'aurait été » plus douce dans ma quasi-solitude. Mais à ce que je vois, le » contretemps est dû à un bruit parvenu jusqu'à Lyon, certes non » dénué de tout fondement, mais toutefois dépassant la vérité et, » comme il arrive d'habitude, dans le sens de l'exagération. En fait, la » majeure partie de la ville, par la pitié de Dieu, est saine, et il ne » semble pas qu'il faille attribuer au danger assez d'importance pour » revenir sur une décision réfléchie et nécessaire. Toutefois, je ne veux » te presser avec trop d'insistance, ayant appris à faire passer, comme » il est juste, la sécurité de mes amis avant le plaisir que je me promets » de leur présence<sup>5</sup>. » Ce qu'il faut souligner ici est que Lect, plus rompu aux malices de la politique que son savant ami, avait compris qu'il prêtait une oreille trop crédule à des voix intéressées à isoler Genève, et qu'il cédait aux prévenances de ses amis français, qui pouvaient craindre de le perdre<sup>6</sup>.

En 1600 et 1601, ce sont surtout les victoires d'Henri IV sur les Savoyards et sa « sollicitude » pour Genève qui inquiètent Lect, car — comme dit un proverbe de chez nous — *dai nemici mi guardo io, dagli amici mi guardi Iddio*. Si le bon roi Henri est devenu légendaire, il n'échappait pas pour autant aux lois de la guerre et de la politique<sup>7</sup>,

<sup>5</sup> *Non jam literas tuas operiebar, Amice magne, sed ipsum te, et quidem in dies, immo in horas et momenta. Nec jucundius aliud mihi in hac pene solitudine solamen. At ut video moram attulit evagatus isthuc rumor, haut quidem sane vanus, sed tamen supra verum, et ut fieri solet, in maius. Maxima enim pars civitatis, divina miseratione, sana est, nec videtur discrimen tanti esse, ut consilii prudentis et necessarii, mutationem suadere prorsus debeat. Neque tamen audentius urgeo te, qui securitatem amicorum voluptati propriae quam ex eorum spero praesentia, didici ut par est antepone. Genève, 31 juillet/9 août 1598; Londres, British Museum, Burney manuscripts (ci-après: Burney mss) 365, 44 (56). Cf. la lettre de Casaubon à Bèze datée du 1<sup>er</sup> août 1598 (Almeloveen, ep. 174).*

<sup>6</sup> Casaubon logeait alors chez l'ambassadeur Méric de Vic, dont l'hospitalité devenait de jour en jour plus catholiquement étouffante.

<sup>7</sup> Outre GAUTIER, cité, voir Francis DE CRUE, *Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève Chevalier et Chapeaurouge*, Genève, 1901, p. 235-688 (*M.D.G.*, XXV).

pas plus que les protestants bernois, dont les Genevois du XVI<sup>e</sup> siècle redoutaient l'affection si exclusive, bien qu'ils eussent puissamment contribué au triomphe de la Réforme dans leur ville. Voici ce que dit Lect, en observateur réaliste: «Cela pourra t'étonner, mais la » Catherine<sup>8</sup> tient toujours, et comme les troupes françaises » occupent depuis longtemps les campagnes, les vivres renchérissent » journallement. Cependant, le fort de Montmélian s'est rendu ces » derniers jours, et nous attendons de cet exemple la fin de nos » maux<sup>9</sup>.» Et en juin 1601: «Certes, si nous regardons à l'état » présent de notre République, nos ressources sont compromises et » limitées, avec d'un côté le Savoyard qui occupe le mandement de » Gaillard, aux portes de la ville, où il tient garnison par la force » brute et — ce qui est de loin le plus déplorable et néfaste — où il est » sur le point d'implanter la superstition papiste. De l'autre côté, le » roi de France menace de nous enlever d'un jour à l'autre la » juridiction du pays de Gex, ce qui ne peut arriver sans le plus grand » préjudice et deuil perpétuel de notre cité. Pendant tout le mois » dernier, l'armée du roi d'Espagne nous a tenus dans de telles affres » que la plupart de nous désespéraient de notre salut. Le bruit court » maintenant (et il semble bien qu'il faille le prendre au sérieux), que » des renforts espagnols approchent, qui nous menacent de ruine. A » quoi s'ajoute le dénuement du trésor public, auquel le roi de France » ne porte aucun secours<sup>10</sup>.» En s'exprimant ainsi, Lect cherchait à faire comprendre à Casaubon l'impossibilité où était Genève de lui offrir un salaire qui puisse rivaliser avec celui qu'il recevait en France<sup>11</sup>. En outre, en mettant l'accent sur les craintes et les

<sup>8</sup> Il s'agit du fort de Sainte-Catherine près de Viry en Haute-Savoie.

<sup>9</sup> *Stat etiamnum (quod mirere) Catharina, et quia copiae Gallicae in agris proximis dudum, annona in dies ingravescit. Tamen dedito superioribus diebus Mommeliano, finem malorum speramus ab exemplo.* Genève, 13/23 novembre 1600, Burney mss 365, 47 (59).

<sup>10</sup> *Sane praesentem Reipublicae nostrae statum si intuemur, fractae et comminutae sunt res nostrae, hinc Sabauda Gallardicam provinciam, ad urbis portas sitam occupante per vim meram, ubi praesidiarios etiamnum milites habet, et, quod longe tristissimum et perniciosissimum est, pontificiam inibi superstitionem stabiliente. Inde Gessianae ditionis ereptionem minitante in dies Rege Galliarum, quae res sine maximis civitatis nostrae damnis luctuque perpetuo accidere non potest. Jam quidem mensem totum ita nos copiae regis Hispaniarum conterrere ut de incolumitate nostra plerique desperarint. Et ecce sequi denuo alias copias et exitio nostro imminere rumor est haud spernendus. Publicam ἀρχηματαῖαν adjiciunt, cui Rex nullo modo succurrit.* Genève, 16/26 juin 1601, Burney mss 365, 48 (60).

<sup>11</sup> C'était une des raisons du départ de Casaubon, à laquelle j'ai essayé de donner son exacte valeur dans ma thèse. Lect mit tout en œuvre pour retenir, puis pour

déceptions que le roi de France causait aux Genevois, avait-il sans doute le secret espoir que Casaubon en parlerait de la manière appropriée à ses puissants amis parisiens, voire même à son royal protecteur.

Dans sa lettre du 29 juin 1602, Lect réagit avec horreur à la nouvelle de la conjuration d'extrémistes catholiques dirigés par Biron contre Henri IV, conjuration dont Casaubon parle dans son journal à la date du 14 juin<sup>12</sup>. Lect songe aux conséquences qu'elle aurait pu avoir pour son ami, qui vivait alors à Paris, et pour tous les hommes de bien, c'est-à-dire les bien-pensants en matière religieuse. A Genève aussi, on le voit, cet épisode causa une vive émotion: «Les choses » monstrueuses que nous avons apprises ont à juste titre frappé mon » esprit, autant à cause de toi que du bien public, homme très illustre, » et au milieu des périls communs à tous les hommes de bien, j'ai » tremblé tout particulièrement pour un ami très cher, dont je me » demande bien si les parricides l'auraient épargné, si la providence » céleste n'avait contrarié leurs abominables desseins. Quelle menace » ces mêmes hommes faisaient peser sur nos têtes et à quel mince fil, » ô Christ, a pendu notre salut!<sup>13</sup>»

En revanche, quelques semaines avant l'Escalade, Lect écrivait à son ami sur un ton plus confiant: «Voilà deux mois que les troupes » d'Espagne font du bruit autour de notre cité: mais — quelle n'est » pas la sollicitude continuelle et miséricordieuse de Dieu pour » elle! — c'est toujours en vain. La simple apparition de l'hiver » dispersera ces hommes habitués à d'autres cieus, comme le vent » disperse les feuilles. Les Savoyards nous ont empêchés de faire » entrer du blé et du vin, dont la récolte a été fort mince en raison de » la mauvaise année; néanmoins, en comparant nos malheurs à ceux » d'autrui, nous trouvons matière à consolation<sup>14</sup>.»

---

ramener son ami à Genève, car il le considérait comme indispensable à la gloire de l'Académie (voir BERGEAUD, *op. cit.*, qui donne aussi quelques extraits de correspondance concernant la question).

<sup>12</sup> *Ephemerides Isaaci Casauboni, cum praefatione et notis edente Johanne Russell, Oxford, 1850.*

<sup>13</sup> *Quod audiimus monstra rerum, merito animum meum percutere, tum publica caussa, tum tua, vir clarissime, et in communibus bonorum omnium periculis propria mihi de charissimo capite trepidatio, cui haut scio (ni consiliis nefandissimis providentia coelestis obviam isset) num parsuri erant parricidae. Quidquid iidem cervicibus quoque nostris imminebant, et, ô Christe, quam pependit tenui filo salus nostra!* Genève, 29 juin/9 juillet 1602, Burney mss 365, 50 (62).

<sup>14</sup> *Circum strepuere jam menses duos Hispaniae acies urbem nostram: sed quae perpetua et misericors circa eampse Dei cura est, etiam frustra: ac vel prima hiemis facies*

Une année plus tard, malgré l'échec de l'entreprise de Charles-Emmanuel, on se sent encore menacé à Genève. Le 14 octobre 1603, Lect rend grâce à Dieu d'avoir livré aux autorités un des principaux conjurés; l'homme a été convaincu de son crime, il l'a avoué, il en attend le juste châtement<sup>15</sup>. Cet homme, Lect ne le nomme pas, mais il s'agit de toute évidence de Philibert Blondel, l'ancien syndic de la garde qui mourra sur l'échafaud en 1606, accusé de haute trahison. Que l'Escalade fût le fruit de la conjuration d'un parti savoyard dans la ville même de Genève n'est rien moins que certain, mais le mécontentement populaire et les difficultés du gouvernement oligarchique firent de cette thèse — qu'il est intéressant de voir défendue par Lect au lendemain de la première inculpation de Blondel — un instrument pour calmer les esprits et pour éliminer un personnage gênant<sup>16</sup>.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des ennuis qu'un ami de Blondel, l'imprimeur Paul Estienne, fils du grand Henri Estienne et beau-frère de Casaubon, eut avec le Conseil de Genève. Qu'il suffise de signaler que sur cette question complexe, dont le prolongement le plus notable fut l'affaire des caractères grecs gravés par Garamond sur l'ordre de François I<sup>er</sup>, la correspondance de Lect apporte des lumières nouvelles.

Ce qui suit est sans doute d'un intérêt plus général: les termes dans lesquels Lect annonce à Casaubon, dans sa lettre du 16 octobre 1605, la mort de Théodore de Bèze: « Mais hélas! cette douleur dont » tu parles sera endormie par une autre douleur, plus légitime, mon » cher Casaubon: notre grand vieillard, ce vrai chef religieux, » l'homme qui nous était à tous deux si vivement attaché, nous » l'avons perdu il y a trois jours, non tant à cause de quelque maladie » ou défaillance, que par vieillesse; mais nous l'avons perdu, et pour » l'Etat la perte est immense, à de multiples égards. Hier après-midi il

---

*homines alii coelo assuetos, ut ventus folia, pene disperdit. Frumenti quoque vinique vecturam nobis Sabaudi interdixere, quorum utrumque ipsa anni egestate perexile fecimus, tamen atque etiam ex alienorum malorum collatione solatium nobis asciscimus.* Genève, 29 octobre/8 novembre 1602, Burney mss 365, 51 (63).

<sup>15</sup> *Deo sit laus, qui etiam per hos dies unum e primoribus coniuratis in manus nostras dedit. Is convictus et confessus poenam debitam operitur.* Genève, 14/24 octobre 1605, Burney mss 365, 55 (67).

<sup>16</sup> Voir Emile CHATELAN, *Le syndic Philibert Blondel, 1555-1606. Etude sur sa vie, son rôle à l'Escalade, et son procès, d'après des documents inédits*, Genève, 1904, p. 225-351 (M.D.G., XXVIII).

» a été porté au tombeau, avec un tel témoignage de douleur  
 » populaire que la description en serait à peine croyable. J'en prends  
 » Dieu à témoin: depuis qu'il a cessé de vivre, c'est à peine si je vis.  
 » Les tracas de la vie publique et privée m'étaient légers, tant qu'il  
 » était là. J'allais souvent chez lui — tu te souviens que telle a été  
 » depuis toujours mon habitude —; ces visites, c'était lui qui les  
 » provoquait. Et même peu avant son départ, comme je l'interrogeais  
 » sur sa santé: Je vais bien, me dit-il, quant tu es près de moi. Il me  
 » semble qu'il ait pressenti l'approche de la fin, car jour et nuit il  
 » s'adonnait aux plus pieuses conversations et prières<sup>17</sup>.»

Par la suite, la correspondance des deux amis se limita de plus en plus aux affaires personnelles de Casaubon. Je fermerai donc cette longue parenthèse sur les allusions à la situation générale contenues dans les lettres de Lect pour présenter, aussi rapidement que possible, les correspondants eux-mêmes, et les raisons qui m'ont amené à m'occuper de leurs rapports.

\*

\* \*

Il nous reste trente-huit lettres de Jacques Lect à Isaac Casaubon, écrites après le départ du philologue pour la France, soit de 1597 à 1610. Trente-quatre d'entre elles sont conservées dans un des cinq volumes de correspondance faisant partie des archives personnelles de Casaubon léguées par son fils Méric à la bibliothèque du roi Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre, son bienfaiteur<sup>18</sup>. Charles Borgeaud les a consultées pour composer son histoire de l'Académie de Calvin et en a donné quelques extraits<sup>19</sup>. Une autre lettre, où il est question d'un

<sup>17</sup> *Sed heu dolorem illum tuum justior etiam alius hebetabit, mi Casaubone. Quippe nostrum illum magnum senem, illum vere μυστέριον, illum etiam utriusque nostrum amantissimum amisimus nudius tertius, non tam morbo quodam vel languore, quam senecta, sed amisimus, et publico damno incomparabili multis modis. Heri elatus est post meridiem, tantâ cum publici moeroris testatione, ut pene res superet omnem fidem. Deum testor, postquam ille vivere desiit, vix jam vivo: et in publicis privatisve molestiis vixi commodius quamdiu ille. Nam et frequens aderam, ut mihi semper in more fuisse meministi, ei volenti: et paulo etiam ante abitum, mihi quiddam de valetudine sciscitanti, valeo, inquit, dum mihi ades tu. Praesentiscere tamen fati propinquitatem visus ille, ut qui sanctissimis dies noctesque sermonibus ac supplicationibus sese dabat.* Genève, 16/26 octobre 1605, Burney mss 365, 64 (76). De cette lettre, BORGÉAUD (*op. cit.*, p. 314 et n. 1) cite le passage relatif à la sépulture du réformateur dans le cloître de Saint-Pierre.

<sup>18</sup> Londres, British Museum, Burney manuscripts, vol. 363-367.

<sup>19</sup> BORGÉAUD, *op. cit.*, pp. 308 et 314-315.



philologue hollandais, a été publiée par Herman de Vries de Heekelingen dans son étude sur *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*<sup>20</sup>. A ces exceptions près, les lettres de la collection Burney sont, à ma connaissance, restées inédites, et j'ai bon espoir de ne pas les laisser telles pour longtemps. Les quatre autres lettres de Jacques Lect (dont l'une est conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève) sont reproduites dans la monumentale édition de la correspondance d'Isaac Casaubon publiée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'érudit hollandais Th. J. van Almeloveen, avec les trop rares missives de Casaubon à son ami genevois (onze au total) qui sont parvenues jusqu'à nous.

Isaac Casaubon naquit à Genève en 1559, fils d'un pasteur huguenot qui s'y était réfugié deux ans auparavant pour échapper aux persécutions. Coïncidence significative, cette même année se tint à Paris le premier synode national de l'Eglise réformée de France, signe d'une organisation socio-politique croissante, alors qu'à Genève, Calvin mettait la pierre finale à l'édifice théocratique auquel il avait consacré vingt ans de son existence en inaugurant l'Académie, désignée pour être la forge de citoyens croyants et de ministres de l'orthodoxie et l'instrument d'une politique hardie de prosélytisme.

A l'âge de dix-neuf ans, Casaubon revint du Dauphiné (où son père avait été appelé à la paroisse de Crest en 1562), pour accomplir ses études dans la seule université réformée de l'époque. Cela le fit entrer en contact avec un monde, une espèce de microcosme, unique par tant d'aspects, stimulant à cause de la vie de foi ardente qu'on y menait, mais aussi étouffant du fait de la situation de siège militaire, économique et moral où vivaient les Genevois.

La personnalité la plus remarquable que Casaubon rencontra dans sa ville natale fut évidemment Théodore de Bèze, le successeur de Calvin, le dernier des réformateurs. Homme de foi et homme politique, humaniste, poète, pasteur et chef d'Eglise, il était également à l'aise à la cour de France et dans l'austère Genève. Autour de lui, dans la citadelle de la Réforme, se trouvaient d'autres personnages de renom, savants imprimeurs, théologiens et juristes, qui illustraient son Académie et animaient sa vie intellectuelle. Par la suite, la situation de Genève devint si critique que cette réunion

---

<sup>20</sup> T. I, Fribourg, 1918, p. 278-279.

d'esprits d'élection tendit à se dissoudre, les professeurs fameux allant chercher ailleurs aises et tranquillité pour poursuivre leurs travaux.

Ainsi, dans les années qui précédèrent l'Escalade, ne finirent par rester à Genève — qu'on me passe cette simplification — que ceux qui mettaient au même rang la défense de leur foi et la défense de leur cité. Il s'agissait au premier chef de pasteurs ; si leur niveau de culture était élevé, les études demeuraient pour eux un moyen et non une fin, et la recherche libre et désintéressée, un luxe par rapport à l'édification des âmes et à l'administration des choses ecclésiastiques, lesquelles accaparaient presque toutes leurs énergies.

Jacques Lect, d'une famille patricienne anoblie par Charles Quint, avait l'âge de son ami Casaubon ; il avait été recommandé par Bèze comme assistant du professeur de droit à peu près au moment où Casaubon succédait à son maître, l'humaniste vénéto-crétois François Portus, dans la chaire de grec. Protégé et guidé par Bèze, Lect fit une rapide et brillante carrière dans la politique genevoise et devint le champion de ce lien, qui allait se resserrant, entre la conservation de la situation socio-politique intérieure de Genève et la défense de l'unité du calvinisme au-dehors. Pour cette raison, Eugène Choisy a pu dire que Jacques Lect, plus que Simon Goulart ou quelque autre ecclésiastique, fut le vrai successeur de Bèze<sup>21</sup>. Avec Bèze et après lui, Lect soutint l'Académie à travers les jours les plus sombres de son histoire ; comme son maître, il avait assimilé la leçon de Calvin, dont les ordonnances ecclésiastiques proclamaient la nécessité d'un certain degré de culture des ministres de la Parole, autant pour le bon ordre civil que religieux.

Casaubon, en revanche, avait une tout autre ouverture à l'égard des études, une tout autre disposition d'esprit pour en respecter les lois intrinsèques et en défendre l'autonomie. A son avis, la culture devait servir à humaniser la société de son temps, qui lui paraissait (en raison surtout des guerres de religion) traverser une crise profonde. Pour Casaubon, comme pour toute l'élite de la «république des lettres» — expression qui ne désigne pas quelque cénacle d'érudits, mais bien l'union d'hommes déterminés à exercer une influence sur les destinées de leur temps — la clé de la crise et sa solution, la paix, la véritable humanité, se trouvaient dans l'effort de l'homme vers la

---

<sup>21</sup> Eugène CHOISY, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, Genève, 1902, p. 412 et suiv.

conquête et la pratique de la vérité; et cette vérité — car telle était l'illusion des hommes de culture de son époque — il pensait la trouver chez les Grecs et les Romains de l'antiquité<sup>22</sup>.

Maintenant, qu'exprime la correspondance de ces deux hommes? D'abord l'extraordinaire attachement de Jacques Lect pour Isaac Casaubon, que double son dévouement total à Genève et ce qu'elle représente pour lui, comme pour bon nombre de réformés d'alors: l'incarnation de la vérité sur terre, l'incarnation du bien. Ces deux sentiments sont liés chez Lect et s'expriment dans son espoir, si long à mourir, et dans ses tentatives infatigables de faire revenir le grand philologue à Genève; espoir et tentatives que ses lettres attestent à mainte reprise.

La première lettre de Lect, datée du 11 février 1597, est une réponse à Causabon qui, parti de Genève et arrivé à Montpellier, décrivait, non sans une certaine malice à l'endroit des Genevois, la magnifique réception qui lui avait été réservée. Lect déclare qu'il se sent si seul depuis le départ de son ami que toute consolation lui est «stérile, muette, ingrate, digne de l'esprit de Timon le misanthrope»<sup>23</sup>.

L'année suivante, nous le voyons déjà exprimer l'espoir que Casaubon se décidera à reprendre le chemin de Genève; tel est en effet le sens de l'exclamation qui clôt sa lettre du 7 mars 1598: «Et que Dieu accomplisse le vœu que je porte dans mon cœur»<sup>24</sup>. En juin, il craint que les autorités de Montpellier ne contrecarrent ses efforts et ceux de Bèze de rétablir Casaubon dans sa chaire de Genève. «D'aucuns ont insinué, écrit-il, que les gens de Montpellier t'enga- » geaient à rester en t'offrant un salaire supérieur: je pense qu'ils se » trompent, moi qui connais ton caractère, à moins qu'il ne faille » ajouter foi à ceux qui m'ont affirmé confidentiellement avoir » recueilli de ta bouche le fond de ta pensée. Au reste, je n'ignore pas » qu'on se ravise parfois<sup>25</sup>. »

<sup>22</sup> Cf. Hugh TREVOR-ROPER, *Religion, the Reformation and Social Change*, Londres, 1967, *passim*.

<sup>23</sup> *Adeo solatium in hac solitudine sterile quodvis, mutum, ingratum, timoneum.* (Genève,) 10 et 11/20 et 21 janvier 1597, Burney mss 365, 40 (52).

<sup>24</sup> *Et perficiat vota Deus quae mihi in corde.* Burney mss 365, 42 (54).

<sup>25</sup> *Tum ampliore honorario invitari te a Monspessulanis ac teneri insusurravere nonnulli: falso, opinor, si bene novi genium tuum, aut si non alii vana referunt, qui tuam mentem sibi penitus ex tuo ipsius ore esse cognitam mihi in aurem affirmaverunt.*

Casaubon fit au cours de 1599 deux brefs voyages à Genève, pour les questions d'héritage déjà mentionnées et pour assister sa femme en couches. Après son nouveau départ, Lect lui écrivit : « Nous te » tenons, j'espère, par le pan de ton habit, et contre les amis que tu as » ici, tu ne décideras rien sans les avoir consultés et écoutés<sup>26</sup>. »

En 1601, Casaubon, l'éternel hésitant, toujours capable de laisser entendre à ses amis ce qu'ils désirent entendre, quitte à les détromper ensuite, semble ne plus supporter l'atmosphère de la contre-réforme qui prévaut à Paris<sup>27</sup>. Dans une lettre importante que nous avons citée plus haut, Lect lui déclare : « Le souci de tes affaires, je dirais » même l'angoisse, a agité, a tourmenté mon esprit d'étrange » manière, depuis que je me suis rendu compte que tu avais décidé de » quitter les lieux de la cour. Fasse le ciel, mon très cher ami, ce que » j'ai demandé depuis longtemps de toute mon âme, que nous » puissions jouir à nouveau de ta compagnie ! Je me suis souvent » entretenu de cela avec ceux que je considère comme tes amis — et je » considère comme tels tous les hommes de bien, tous les doctes. » Leurs vœux vont dans le même sens que les nôtres, si ce n'est que » certains sont retenus par une crainte scrupuleuse : celle d'abuser un » ami, en consultant leur propre affection et l'intérêt de notre cité, » par une espérance vaine et nuisible, et d'avoir l'air de t'envier une » situation meilleure et plus aisée (comme celle qu'on t'offre à Sedan » ou ailleurs), en te causant à toi et aux tiens un grave préju- » dice<sup>28</sup>. » Dans la suite de sa lettre, le magistrat genevois fait allusion au piètre état des finances publiques, pour terminer en disant : « Je suis décidé à n'épargner aucune peine, si j'acquiers la certitude

---

*Quamquam δευτέρα φροντίδαε saepe obrepere non ignoro.* (Genève,) 4/14 juin 1598, Burney mss 365, 43 (55).

<sup>26</sup> *Tamen laciniâ, uti spero, tenemus te, et adversus amicos, qui tibi hic, inconsultos, inauditos, statues nihil.* Genève, 13/23 septembre 1599, Burney mss 365, 46 (58).

<sup>27</sup> Sur le caractère de Casaubon, voir les pénétrantes remarques de G. COZZI, *op. cit.*, p. 44 et suiv.

<sup>28</sup> *Caeterum de tuis rebus sollicitudo, imo anxietas animum interim meum agitavit mirum in modum, arque exercuit, postquam ex aulicis locis istis migrationem animo tuo constitutam intellexi. Utinam vero, mi amicissime, quod tota jampridem mente petivi, consortio tuo frui possimus. De ea re cum his quos tibi amicos puto, et amicos puto bonos omnes, doctos omnes, egi saepe, quorum una cum nostris vota conspirant, nisi quod religiosus quosdam metus tenet, ne dum amori suo et publicae nostrae utilitati consulunt, vana amicum aut noxia spe frustrentur, ac meliorem et florentiorem longe fortunam, Sedanensem puta aliamne, non sine insigni tua et tuorum iniuria, invidere videantur.* Genève, 16/26 juin 1601, Burney mss 365, 48 (60).

» qu'après avoir mûrement pesé le pour et le contre, tu persistes dans  
 » ta décision<sup>29</sup>.»

Quelques mois plus tard, Casaubon démentait avec beaucoup d'aplomb les espérances de son ami. Il se déclarait reconnaissant de ses efforts de le ramener à Genève, mais, ajoutait-il, « des hommes de  
 » qualité qui ont, ainsi que je m'en persuade, de l'affection pour moi,  
 » en ont disposé autrement; à eux aussi, je me sens grandement  
 » redevable». Ayant noté que Paris était, pour ses études et sa famille, le lieu idéal, il enchaînait en ces termes: «Je l'avoue  
 » franchement, après l'apostasie d'un vieil ami, cette ville m'a  
 » longtemps été insupportable, et désagréable le séjour parmi tant  
 » d'ennemis de la vraie foi... Si bien que je songeais à me retirer à  
 » Genève, ou à Sedan, ou n'importe où<sup>30</sup>.»

La décision de Casaubon de rester à la cour s'étant confirmée, Lect ne cacha pas sa déception et son amertume. «Je ne sais trop qu'écrire, ni que tenter d'autre», lisons-nous dans une lettre non datée, mais qui fut sans doute expédiée de Genève en janvier 1602. «Je t'aime assez et suis assez candide pour me réjouir, avec toi et les  
 » tiens, de ce qu'un grand roi et les nobles du royaume te promettent  
 » généreusement et t'accordent en fait une opulence digne de tes  
 » qualités éminentes, mon ami très cher. Cependant, je maudis notre  
 » indolence et notre misère, nous qui sommes incapables de profiter  
 » d'une conjoncture favorable. Je me console en me disant que je ne  
 » me suis jamais, quant à moi, rendu coupable d'une telle faute: dans  
 » cette affaire, j'ai souvent paru dépasser les bornes de ma retenue  
 » habituelle. (...) Il est évident que nous, petits Genevois, ne sommes  
 » pas à la hauteur des gens de Paris. (...) Je m'arrête là, pour ne pas  
 » sembler injuste à ton égard et à l'égard des tiens, ni importun ou  
 » menteur<sup>31</sup>.»

<sup>29</sup> *Certum est enim mihi lapidem nullum non movere, si perpensis prudenter rebus omnibus hanc tibi stare sententiam animadvertero.*

<sup>30</sup> *At viris optimis, et mei amantibus (sic mihi persuadeo) aliter visum; et his quoque magnam habeo gratiam. (...) Equidem ingenue fateor, post ἀποστασίαν veteris amici diu mihi exosam fuisse hanc urbem, et ingratham inter tot hostes verae fidei habitationem. (...) Itaque Genevam aut Sedanum, aut nescio quo terrarum cogitabamus.* Paris, 14/24 décembre 1601, Almelooven, ep. 219. L'ami converti au catholicisme est l'humaniste et diplomate français Philippe Canaye de Fresnes.

<sup>31</sup> *Quid itaque scribam aut amplius coner, haereo nimis. Tibi isthic pro dignitate et praestantia tua, vir amicissime, largiter et ab Rege magno regnique proceribus sponderi ac reapse praestare opes, ut amore et candore dignum est, gaudeo causa tua et tuorum, tamen ut socordiam et infelicitatem nostram abominer, qui occasione ac tempore uti*

De ces propos, il ressort clairement que Lect se désolidarisait de la prudente réserve de ses concitoyens, peu disposés à faire un effort extraordinaire pour ramener le grand helléniste à Genève. Il est intéressant d'en rapprocher la dernière lettre qu'Isaac Casaubon écrivit à Jacques Lect en 1611 d'Angleterre, où il était passé après la mort d'Henri IV ; cette lettre tire une espèce de bilan de leur amitié pendant les années de séparation : « Chaque fois qu'il me souvient du » temps passé, où je pouvais jouir de ta charmante compagnie, je me » vois réduit — comme ces moitiés de platonique mémoire<sup>32</sup> — à » désirer avec impatience le rattachement à l'autre moitié. Et la » douleur de mon âme augmente sans cesse, car chaque jour » s'amenuise l'espoir de notre retour chez vous. Ceux qui ont » tellement combattu tes efforts, mon cher Lect, et ceux de quelques » autres (si je suis bien informé), qu'ils jugent eux-mêmes dans quel » esprit ils l'ont fait ; pour ma part, je dois dire que, toi excepté, et » encore trois ou quatre autres, dont je m'assure qu'ils sont des amis » fidèles, je leur dois la plus grande reconnaissance pour le bien qu'ils » m'ont fait, même s'ils ont pu être animés d'une intention contraire. » Cependant, jour et nuit, l'affection douloureuse que j'ai pour toi » me travaille, jointe à une égale nostalgie. Supportons toutefois, » illustre Lect, ce que nous ne pouvons changer : que nous le voulions » ou non, le destin nous conduira ou nous traînera vers la fin qui » nous est assignée<sup>33</sup>. »

Bèze, Lect, Simon Goulart, le pasteur polygraphe de Saint-Gervais, quelques autres sans doute, s'étaient rendu compte de

---

*nescimus. Solatur autem quod nequaquam reus ego culpa istius: qui modestiae meae fines in hoc negotio saepe visus sum excedere. (...) Tantis vero illis prorsus impares esse nos homunculos, tute cognoscis. (...) Quare ne iniurius in te ac tuos aut importunus etiam ac mendax esse videar, (...) scribere in praesens desino plura.* Burney mss 365, 75 (87).

<sup>32</sup> Allusion au mythe raconté par Aristophane dans le *Banquet* de Platon (189 d-191 d).

<sup>33</sup> *Quoties venit in mentem prioris temporis, cum jucundissima tui consuetudine fruerer, toties videor mihi ad illa Platonica ἡμίτομα redactus, alteram mei partem impatientissime desiderare. Atque hic animi cruciatus mei fit in dies major, quo magis nostri isthuc reditus spes decolat quotidie. Viderint qui huic incoepto, mi Lecti, tuo et paucorum aliorum tantopere, sic enim audio, isthic reluctati sunt, quo animo id fecerint; ego profiteor, cum te excepi, et item alios tres, opinor, aut quatuor, quos certus sum esse mihi amicos certos, χάριν ἡμᾶς αὐτοῖς ὑφλισκάνειν μεγίστην ἀνθ' ὧν, εἰ καὶ τάναντία ἴσως διανοούμενοι, ἡμᾶς ἡδεργετηκότες εἰσὶ. Sed me dies noctesque tui amor pari junctus desiderio angit cruciatus. Feramus tamen, clarissime Lecti, quod mutari per nos haud potest; velimus enim nolimus, fata nos εἰς τὸ πεπρωμένον aut ducent, aut trahent.* Londres, 28 février/10 mars 1611, Almeloveen, ep. 1046. Précisons que Jacques Lect mourut la même année, le 25 août.

l'importance, pour la vie culturelle genevoise, de posséder un astre tel que Casaubon, dont l'éclat rayonnait sur toute l'Europe. On savait qu'à la cour d'Henri IV, Casaubon était exposé à des influences qui pouvaient le porter à s'occuper de sujets indifférents, voire nuisibles, à la cause réformée. C'était un homme dont on appréciait la foi et les vertus civiques, mais dont on craignait en même temps l'esprit de recherche jamais satisfait, la perpétuelle inquiétude qui risquait de l'éloigner des dogmes de la Réforme<sup>34</sup>.

En été et en automne 1602, Lect pressa à nouveau son ami de venir à Genève, ne serait-ce que pour revoir sa patrie et pour régler l'affaire d'importance qu'il avait avec Paul Estienne, lui offrant l'hospitalité de son toit et se déclarant prêt à assumer tous les frais de son séjour<sup>35</sup>. Casaubon le fit languir jusqu'en juin 1603, date à laquelle il arriva pour un bref séjour, accompagné de sa femme.

En octobre 1603 commence pour Genève et son Académie une période de renouveau: la paix signée avec la Savoie, on tente de sortir du cauchemar qui avait duré près de vingt ans. Lect écrit à Casaubon: «Quand viendra-t-il, ce beau jour qui restaurera notre triumvirat, comme tu l'appelles?»<sup>36</sup> Le troisième homme était le célèbre jurisconsulte Denis Godefroy, leur commun ami, qui avait occupé la chaire de droit à l'Académie de Genève de 1580 à 1589. En février 1604, Lect crut pouvoir annoncer à Casaubon le retour de Godefroy: «Je le sais, tu te joindras à ma joie, et s'il plaît à Dieu » d'épargner notre patrie, tu t'attendras à voir reflourir son école. » Florissante, je ne l'appellerai pas avant que nous t'ayons accueilli, » toi aussi, comme revenu d'exil<sup>37</sup>.»

Mais Lect s'était réjoui trop tôt: Godefroy se dédit en octobre, préférant demeurer à Heidelberg<sup>38</sup>; Casaubon laissait espérer, mais ne s'engageait pas. Lect obtint alors que les autorités ecclésiastiques et civiles lui fassent une proposition formelle: Casaubon la jugea

<sup>34</sup> Voir par exemple le Registre de la Compagnie des pasteurs, à la date du 12/22 novembre 1604 (passage reproduit par BORGHAUD, *op. cit.*, p. 308-309).

<sup>35</sup> Lettres du 29 juin/9 juillet et du 29 octobre/8 novembre 1602, Burney mss 365, 50 (62) et 51 (63).

<sup>36</sup> *Et erit unquam illa dies quae triumviratum, ut loqueris, nostrum instaurabit?* Genève, 14/24 octobre 1603, Burney mss 365, 55 (67).

<sup>37</sup> *Scio, accedes gaudio meo, et si parceret Deus patriae huic nostrae, scholam sperabis florentiorem. Florentissimam non prius nominabo, quam te quoque velut postliminio recipiamus.* (Genève,) 8/18 février 1604, Burney mss 365, 56 (68).

<sup>38</sup> Lettre du 19/29 octobre 1604 de Lect à Casaubon, Burney mss 365, 58 (70).

injurieuse. Trouvait-il dérisoire le salaire proposé? On l'ignore. Le fait est qu'il laissa longuement les Genevois dans le doute, pour finalement décliner l'offre<sup>39</sup>.

Après cet épisode, il ne fut plus question de faire revenir Casaubon à Genève. Lect comprit qu'il eût été vain d'insister, déplacé et même ridicule. Néanmoins, il ne se lassa pas d'attendre la visite de l'ami. Là encore, il fut déçu: Casaubon, après 1603, ne vint plus dans sa ville natale, même si un jour il passa près de ses murs en se rendant en Dauphiné, au village de sa mère. Cela donne une touche mélancolique à la correspondance des deux hommes, qui sentaient que le temps travaillait à les séparer.

\*  
\* \*

Pour terminer la présentation de cet échange épistolaire qui s'étendit sur quatorze ans, je m'arrêterai aux deux dernières lettres de Jacques Lect: elles me paraissent en effet dignes de mention<sup>40</sup>.

Depuis 1598, année où Casaubon avait fait sa première expérience des *convertisseurs*, Lect avait toujours résisté à la tentation d'ajouter foi aux bruits qui couraient sur le compte du savant philologue pensionné par le roi de France. Mais voilà qu'en 1610, le manque de nouvelles directes, et d'autres informations que Lect devait considérer comme provenant de sources sûres, le déterminèrent à écrire à son cher Casaubon une lettre que seules des craintes très graves pouvaient lui arracher. Casaubon, en effet, le punissait par son silence depuis la mauvaise issue du procès qui aurait dû lui faire récupérer sa part de l'héritage d'Henri Estienne, procès dans lequel le Conseil de Genève avait été juge et partie, contre la famille de l'imprimeur. Quant aux rumeurs concernant la conversion de Casaubon, elles étaient habilement répandues par les papistes, mais elles avaient été reprises par l'envoyé de Genève à la cour de France lui-même, dans l'intention de ruiner le crédit de Casaubon auprès des amis qu'il avait encore à

<sup>39</sup> Lettres du 5/15 décembre 1604 et du 8/18 janvier 1605 (qui s'ouvre sur cette expression caractéristique: *Spem metumque inter dubii stamus*), Burney mss 365, 59 (71) et 60 (72).

<sup>40</sup> Lettres du 28 juillet/7 août et du 22 août/1<sup>er</sup> septembre 1610, Burney mss 365, 72 (84) et 74 (86).



Genève, comme auprès de ses coreligionnaires en général. Cela en raison des paroles très dures que Casaubon avait eues pour la justice de Genève<sup>41</sup>.

Lect lui adressa donc une lettre que je voudrais pouvoir transcrire en entier, où il déployait tous les arguments à sa disposition pour empêcher Casaubon de franchir le pas fatal de l'abjuration. Il lui disait entre autres, en atténuant son propos par une formule oratoire : « Cherche les voies et moyens d'éloigner de toi toute trace de pareils » soupçons. Car pour la chose elle-même, comment pourrais-je être » amené à concevoir la moindre crainte, moi qui sais que tu te » souviens toujours de quel père, aussi pieux que docte, tu es né ; » combien il a plu à Dieu de te faire élever par lui et par d'autres dans » la foi pure et droite ; par quels chemins la céleste providence a élevé » tes dons — il faudrait dire les siens — à ta position éminente? (...) » Qui voudrait croire que tu t'éloignes de bonne foi et sans malice de » notre doctrine, qui est en harmonie avec les saintes Ecritures et » l'antiquité orthodoxe, et que la mémoire séculaire des supplices de » tant de martyrs a scellée de son sceau? Et que tu passes par un » simple aveuglement à cette autre doctrine cousue de rites païens, de » superstitions et de fables de peuples barbares ; que tu embrasses » sérieusement et avec une intime conviction le parti adverse, alors » que les oracles sacro-saints l'ont ouvertement marqué d'infamie, » non sans la menace d'atroces tortures pour qui ne quitterait pas ces » lieux de débauche? (...) Réfléchis, je t'en supplie, aux blessures » horribles et aux déchirements de conscience qui ont été le lot des » déserteurs de notre foi, au témoignage de nos pères et à nos propres » yeux, et qui en ont poussé plusieurs à chercher une fin misérable à » leurs jours...<sup>42</sup>»

<sup>41</sup> Voir DE CRUE, *loc. cit.* (ci-dessus, note 7), p. 625 et suiv.

<sup>42</sup> ... *consultes, quam via et ratione etiam suspicionum talium omne vestigium abs te procul amoliaris. Nam ut de re ipsa ullatenus extimescam quomodo adducar, qui te scio meminisse indesinenter, a parente nasci cuiusmodi quam pio quam erudito, quam fideliter καὶ ὀρθοδόξως ab eo aliisque educari te visum fuerit Deo, quibus itineribus dotes tuas, imo suas, ad tantam dignationem caelestis providentia pervexerit. (...) Quis te jam crederet nostro a dogmate, sacris literis et orthodoxae antiquitati consentiente, ac superiore memoria tot martyrum cruciatibus consignato, bona fide et sine dolo desciscere? Ad illud autem alterum ritibus ethnicis, et barbararum quoque gentium superstitionibus commentisque consutum, mero errore transcribi, ἀντικειμένου illius partes serio atques intimis sensibus amplecti, quem sacrosancta vaticinia apertissime notaverunt, non sine atrocium comminatione plagarum, si quis meritoria eius non excesserit? (...) Cogita obsecro vulnera illa et laniatus τῆς συνειδήσεως, qui desertores fidei nostrae, patrum nostraque memoria horribiliter postmodum exceperunt, etiam aliquos*

En traçant ces lignes, Lect devait avoir conscience que leur gravité, malgré les protestations d'amitié qui les accompagnaient, provoquerait un éloignement définitif. Une réponse vint cependant de Paris. Elle ne nous est pas conservée, mais nous pouvons penser, d'après la duplique de Jacques Lect, que son contenu était semblable à la lettre que Casaubon avait adressée quelques semaines plus tôt à un pasteur de ses amis, pour dissiper des craintes analogues. Casaubon à Tilenus: « Sache donc que ceux qui t'ont raconté que de » peur d'avoir faim (pour reprendre tes termes) ou par indignation » contre les Genevois, j'ai changé de convictions en matière » religieuse, sache qu'ils t'ont rapporté une chose tout à fait fausse et » contraire à mon caractère. » Et plus loin, évoquant les assauts des convertisseurs qui l'obligeaient à s'occuper de théologie: « Quand j'ai » été amené à étudier les controverses modernes sur les sacrements, » j'ai certes rencontré bien des choses faciles à réfuter, mais sur » certains chapitres, il m'est apparu que toute l'antiquité était du côté » de nos adversaires, et même de façon étonnamment concordante; » quant à ceux des nôtres qui ont entrepris de démontrer que les Pères » avaient pensé comme nous, je puis, si je ne m'abuse, prouver à » l'évidence qu'ils ont magnifiquement gaspillé leur peine et vu » trouble en plein jour. Nous n'avons plus la liberté, » concluait-il avec une ironie amère, « de rechercher ce que l'ancienne Eglise a pu » croire; tout ce qu'il nous reste à faire, c'est de tirer les écrits des » Pères, à leur corps défendant, dans le sens où l'entend le petit » nombre que tu sais<sup>43</sup>. »

Dans sa dernière lettre à Casaubon, Lect ne cacha pas sa stupeur et son désarroi: son ami avait assombri sa joie de le savoir ferme quant au principal et insensible aux avances des Jésuites, en avouant

---

*ad miserandum sui exitum perpulere.* Genève, 28 juillet 1610, Burney mss 365, 72 (84). Les *sacrosancta vaticinia* désignent les passages de l'Apocalypse où la propagande protestante lisait la condamnation de l'Eglise de Rome.

<sup>43</sup> *Scito igitur eos, qui tibi narrarunt me vel metu famis, sic enim ais, vel ex indignatione adversus Genevenses animum in caussa Religionis mutasse, rem falsissimam, et a moribus meis alienissimam tibi retulisse. (...) Ubi vero ad ea ventum est, quae de Sacramentis hodie disputantur, etsi multa occurrebant non minus εὐεξέλεγκτα, quaedam tamen sunt reperta capita, in quibus stare ab adversariis universam Antiquitatem, et quidem mire consentientem videor invenisse; nam illos e nostris, qui demonstrare aggressi sunt, eadem patres nobiscum sensisse, egregie operam lusisse, et in clara luce caecutisse, ni fallor, possum certissime probare. (...) Itaque non jam liberum est nobis, quid vetus Ecclesia crediderit inquirere; sed id potius agendum, ut scripta Patrum vel obtorto collo ad sententiam illorum paucorum trahamus.* Paris, 1<sup>er</sup>/11 mai 1610, Almeloveen, ep. 1043.

d'autre part les doutes qu'il éprouvait à la lecture de certains auteurs chrétiens des premiers siècles. Le juriste ne savait trop quelle répartition donner à l'helléniste, qui déclarait que le traité de Cyprien sur la cène du Seigneur venait à l'appui des thèses romaines. Même s'il s'était mêlé de controverses théologiques pour réfuter les émissaires du duc de Savoie, Lect préférait en l'occurrence renvoyer son ami à l'autorité de Simon Goulart; celui-ci avait édité et commenté le traité de Cyprien, s'attachant à en limiter la portée par rapport au témoignage d'autres Pères de l'Eglise<sup>44</sup>.

En somme, Lect refusait de prendre en considération le point de vue de Casaubon: pour l'homme de loi, entre deux doctrines arrêtées, l'une vraie et l'autre fausse, il n'y avait lieu de chercher ni compromis, ni rapprochement. Cela donne aussi la mesure du combat pour la liberté que mena l'homme de lettres: liberté entendue à la fois comme fidélité à un choix initial et comme remise en question incessante des positions acquises, dans lesquelles ce choix finirait par se dénaturer. C'est dans la perspective de cette liberté, qu'ils comprenaient de façon si différente, que la correspondance de Jacques Lect et d'Isaac Casaubon prend toute sa valeur.

---

<sup>44</sup> Lettre du 22 août 1610, Burney mss 365, 74 (86). L'édition des œuvres de Cyprien par Simon Goulart parut à Genève en 1593, chez Jean Le Preux.